

CONNAÎTRE ET ANALYSER LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET L'ASSURANCE DE RC DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA367	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1382,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 07/04/2025 au 08/04/2025

OBJECTIFS

- Appréhender le contexte juridique (dispositions législatives, jurisprudence, etc.) relatif aux responsabilités des professionnels de l'immobilier
- Analyser les couvertures d'assurance (garanties obligatoires et facultatives) proposées par le marché
- Expliquer les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises)
- Identifier et appliquer les règles et procédures de gestion adéquates

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

**Formation à jour des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles.
Illustrations au travers d'études de cas.**

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Responsabilité des agents immobiliers
 - 1. Statut, conditions d'exercice de la profession, diverses activités
 - 2. Mandat, obligations
 - 3. Responsabilité contractuelle / extracontractuelle, illustrations
 - 4. Garanties d'assurance, gestion d'un sinistre
- B. Responsabilité des notaires
 - 1. Conditions d'exercice de la profession
 - 2. Responsabilité contractuelle / extracontractuelle, illustrations
 - 3. Garanties d'assurance, gestion d'un sinistre
- C. Responsabilité des syndic de copropriété
 - 1. Conditions d'exercice de la profession
 - 2. Mandat
 - 3. Responsabilité contractuelle / extracontractuelle
 - 4. Garanties d'assurance, gestion d'un sinistre
- D. Responsabilité des diagnostiqueurs immobiliers
 - 1. Conditions d'exercice de la profession
 - 2. Responsabilité contractuelle / extracontractuelle
 - 3. Garanties d'assurance, gestion d'un sinistre

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Intermédiaires d'assurance
Régleurs de sinistres responsabilité civile professionnelle
Souscripteurs
Juristes d'assurance
Professionnels de l'immobilier

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1382,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:49